POUR UNE OPACIFICATION DES VITRINES DES COMMERCES ET ETALS PRESENTANT DES PRODUITS D'ORIGINE ANIMALE DANS LA COMMUNE DE LAUSANNE.

Considérant que la vue du sang, de cadavres, de peaux et autres produits d'origine animale peuvent choquer la sensibilité de certaines personnes, les soussigné(e)s demandent instamment à la commune de Lausanne que les vitrines des commerces et les étals présentant des produits d'origine animale (boucheries, magasins de fourrure et de cuir, etc.) soient opacifiés afin de soustraire ces articles à la vue du public.

Nom, prénom	Adresse	Date	Signature